

AIDES À LA RESTRUCTURATION 2019/2020 : LES DÉMARCHES

ÉTAPE

01

TOU
AU LONG
DE L'ANNÉE

SOLLICITER LES AUTORISATIONS DE PLANTATION

@ Vitiplantation

Nécessaire pour réaliser la démarche :

- Codes d'accès FranceAgriMer
- Références des parcelles à planter & surfaces pour chaque parcelle
- En cas de replantation anticipée : références des parcelles à arracher & surfaces
- En cas de replantation : références des droits utilisés & surfaces

ÉTAPE

02

DE
DÉCEMBRE
2019 À
AVRIL 2020

DÉPOSER LA DEMANDE D'AIDES (PLANTATIONS/PALISSAGE DES PLANTATIONS ANTÉRIEURES)

@ Vitirestructuration

Nécessaire pour réaliser la démarche :

- Codes d'accès FranceAgriMer
- Autorisation(s) de plantation
- RIB

En plus pour les JA :

- Décision de recevabilité JA
- Copie CNI si le projet n'est plus en cours d'installation

Justificatif majoration assurance récolte :

- Attestation de l'assureur listant les risques couverts pour l'année 2019 (modèle disponible à l'UGVC)

ÉTAPE

03

DE MAI
2020 À
SEPTEMBRE
2020

RÉALISER LA DEMANDE DE PAIEMENT (PLANTATIONS/PALISSAGE DES PLANTATIONS ANTÉRIEURES)

@ Vitirestructuration

Nécessaire pour réaliser la démarche :

- Codes d'accès FranceAgriMer
- Bulletin de livraison ou facture(s) des plants ayant servi à la plantation
- Déclaration de fin de travaux tamponnée par les douanes

ÉTAPE

04

AVANT
DÉCEMBRE
2020

DÉCLARER UN ARRACHAGE PRÉALABLE PRÉVU ENTRE LE 01/08/2020 ET LE 31/07/2021 EN VUE D'UNE REPLANTATION

@ Vitirestructuration

Nécessaire pour réaliser la démarche :

- Codes d'accès FranceAgriMer
- Références des parcelles à arracher & surfaces pour chaque parcelle
- Caractéristiques de chaque parcelle à arracher (nombre de rangs, taux de manquants, écartements)

PLUS D'INFORMATIONS

SERVICE ACCOMPAGNEMENT UGVC 05 45 36 59 88 / juridique@ugvc.fr

